



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/40/Add.1
17 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSÉ SUCCINCT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES QUESTIONS DONT
LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EST SAISI ET SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DE LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans le document S/1997/40 du 10 janvier 1997.

Au cours de la semaine qui s'est achevée le 11 janvier 1997, le Conseil s'est prononcé sur la question suivante :

Amérique centrale : efforts en faveur de la paix (voir S/20370/Add.29 et 44; S/21100/Add.12, 15, 17, 20, 22 et 44; S/22110/Add.18, 20, 39 et 44; S/23370/Add.2, 43 et 48; S/25070/Add.6, 11, 21, 23, 44 et 48; S/1994/20/Add.13, 20, 36 et 46; et S/1995/40/Add.16)

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 3730e séance, le 10 janvier 1997, comme convenu lors de ses consultations préalables; il était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'Amérique centrale : efforts en faveur de la paix (S/1996/1045 et Add.1 et 2).

Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité les représentants de l'Argentine, du Canada, de la Colombie, de l'Espagne, du Guatemala, du Mexique, de la Norvège, des Pays-Bas et du Venezuela, sur leur demande, à participer au débat sans droit de vote.

Le Président a appelé l'attention sur le texte d'un projet de résolution (S/1997/18) présenté par l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et le Venezuela.

Le Conseil de sécurité a ensuite mis aux voix le projet de résolution S/1997/18, qui a recueilli 14 voix pour et 1 voix contre (Chine), mais qui n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.
